

Il est donc des sociétés qui, dissimulant leur esprit sous des formes en apparence légitimes et paraissant au grand jour répondre à un besoin de philanthropie naturel sont, soit dans leur constitution, soit dans l'autorité qui les régit, animées d'un mauvais esprit et se font pourvoyeuses de la secte infâme dénoncée par l'Eglise. Ces sociétés sont extrêmement dangereuses et suspectes.

Il appartient aux évêques chargés du bien des âmes de les signaler comme telles et d'attirer l'attention de leurs ouailles sur les dangers qu'ils courent en se faisant recevoir dans ces associations. Les fidèles ont le *devoir* de fuir ces sociétés, dès que celles-ci leur sont signalées comme dangereuses et suspectes par l'autorité religieuse. Bien plus—et le St Père insiste sur ce point qu'il considère comme “très important pour la sauvegarde de la foi”—“les catholiques *doivent* s'associer de préférence à des catholiques, à moins que la nécessité ne les oblige à agir autrement.” Il les engage à mettre à leur tête “des prêtres ou des laïques honnêtes et d'une autorité reconnue.”

Il n'est pas douteux que ce devoir ne s'applique aux œuvres de bienfaisance comme aux œuvres de foi. Il découle de l'obligation qu'il y a pour le catholique de se montrer catholique en tout et de ne pas faire à cet égard de distinction entre les actes de sa vie. Le beau privilège qu'il tient de la grâce de Dieu s'applique, en effet, non seulement à l'universalité de la société religieuse à laquelle il appartient, mais encore à toute la conduite de sa vie qui doit être ordonnée en tout en vue de sa fin dernière.

Voilà l'enseignement de l'Eglise, qui commande l'adhésion de tous ses enfants. Il n'est pas un catholique, nous en sommes sûr, qui voulût le répudier explicitement. Mais en pratique, il en va autrement pour un bon nombre. N'y en a-t-il pas un certain nombre, par exemple, même dans les endroits où l'autorité religieuse a parlé, comme ici, qui appartiennent à l'Ordre indépendant des Forestiers ?

Or, qu'est ce que l'Ordre indépendant des Forestiers ? N'est-ce pas une de ces sociétés qui, dans le domaine de la mutualité, réalisent absolument les caractères tracés par le chef de l'Eglise comme étant ceux des sociétés annexes de la franc-maçonnerie ? Et s'il y avait un doute à cet égard, le fait qu'elle a été signalée nommément comme “extrêmement suspecte et dangereuse” par l'autorité religieuse dans les diocèse de St Hyacinthe et de Trois-Rivières, et qu'elle est clairement visée dans une circulaire du regretté Mgr. Fabre, peut-il le laisser subsister, après ce que dit le Pape dans sa Lettre apostolique *Longinqua oceani* ?

Et cependant, il y a des Forestiers indépendants dans le diocèse de St Hyacinthe, il y en a dans le diocèse de Trois-Rivières. Que dis-je ! il y aura ici, demain même, une convention de l'Ordre. Est-ce pour braver l'autorité religieuse que cette société vient tenir ici ses grandes assises ? On le dirait vraiment. Et il se trouverait des catholiques pour se prêter à cela ! Il sera curieux de savoir qui ils sont et en quel nombre ils sont.

S'ils voulaient pourtant y consacrer un instant de réflexion, ces catholiques à qui leur conscience commande de fuir non seulement le péché, mais l'occasion prochaine du péché, comprendraient leur erreur et l'énormité de leur conduite. S'ils ne tombent pas